



MAIRIE DE OSSE
25360

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 septembre 2014 à 20 h 15

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, le Maire

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Membres présents : Mme Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE - Marie TRAENDLIN - MM. Pascal FAIVRE - Franck MORGANTI – Franse OSTHENE – Charles PIQUARD – Claude POULOT – M. Jean-Louis PAUTHIER – David ROETHLISBERGER

Membre excusé : M. Augustin RAMIREZ-MONTES

Pouvoir : M. Augustin RAMIREZ-MONTES à M. Franck MORGANTI

Secrétaire de séance : M. David ROETHLISBERGER

Date de convocation : 2 septembre 2014

Date d’affichage : 16 septembre 2014

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la réunion précédente
2. Rapports d’activité
3. Rentrée scolaire
4. Travaux : entretien des chemins et logements communaux
5. Dossier poste de refoulement
6. Dossier forêt : vente de bois – affouage – règlement
7. Dossier comice
8. Dossier finances
9. délibérations
10. Informations et questions diverses

POINT N° 1 : approbation du procès verbal

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et quinze minutes et procède à la lecture de l’ordre du jour.

Il procède à la lecture du procès verbal du 18 juillet 2014, approuvé sans observation.

POINT N° 2 : Dossiers compte-rendu de réunions

- Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové : ALUR
 - o Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport sur la mise en place de la loi ALUR et les conséquences sur la délivrance et l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'instruction.

- Etude de faisabilité : projet bassin nautique couvert sur le Doubs Central
 - o L'étude de faisabilité a été remise dans chaque mairie pour information aux conseillers.
 - o Etape suivante : avis des 6 communautés de communes.
 - o On relève cependant un coût de maintenance d'environ 10 € par habitant sans l'investissement.

RAPPORT 3 : rentrée scolaire

Effectifs de l'école de Osse :

- ✓ Maternelle : 15
- ✓ élémentaire : 14

Périscolaire : SIVU des Marronniers :

- ✓ Osse : 15
- ✓ Dammartin les Templiers : 6
- ✓ Champlive : 6
- ✓ Glamondans : 6

Effectifs classes intercommunales :

- ✓ Dammartin les Templiers : 26
- ✓ Champlive : 20
- ✓ Glamondans : 22

Départs des CM2 prévus en 2015 :

- ✓ 7 sur les 3 villages
- ✓ 2 sur Osse

Informations :

- ✓ Rythmes scolaires : mise en place d'activités
- ✓ Piscine : 10 séances du 18/12/2014 au 19/03/2015
- ✓ Edition 2014 : « Opération Nettoyons la Nature » en partenariat avec les magasins E. LECLERC
- ✓ Retrait de la commune de Vauchamps du SIVU des Marronniers

RAPPORT 4 : logements communaux

- ✓ Réunion de la commission bâtiments communaux (logements) :
 - o Après avoir visité les logements communaux, des travaux devront être entrepris dans les appartements : chauffage, isolation, VMC défaillante, zinguerie... Des devis seront demandés auprès de différentes entreprises.
- ✓ Installation internet à l'école maternelle
- ✓ Isolation phonique de la salle de convivialité :

RAPPORT 4 bis : entretien des chemins

- ✓ La commission voirie s'est réunie le 15 septembre pour faire le point des travaux à réaliser :
 - Elagage des chemins communaux
 - Plaques de rues
 - Plaques de monuments
 - Programmation travaux voiries 2014-2015

RAPPORT 5 : poste de refoulement

La commune a rencontré deux problèmes sur le poste de refoulement :

- Remplacement de la carte SOFREL suite à l'orage : cette carte envoie les informations de volume à la station de Bouclans.
- Défaillance d'une pompe : déclaration auprès de GROUPAMA et la visite d'un expert est en cours.
- ✓ Remplacement de la carte SOFREL
 - Coût : 534,00 € TTC
- ✓ Remplacement d'une pompe
 - Coût : 7 779,60 € TTC

Contrôle assainissement non collectif : les assujettis au contrôle sont invités à une réunion le mercredi 8 octobre à 20 h 00 en mairie pour lancement du diagnostic.

RAPPORT 6 : dossier forêt

- Projet règlement affouage en forêt communale a été présenté au conseil municipal. Il sera approuvé en conseil après retour de l'avis de l'ONF.
- La vente de bois du 3 septembre 2014 a rapporté à la commune la somme de **48 397 €**
- Un bilan financier des recettes et des charges sur l'année 2013 fait apparaître un solde de **+ 45 187,62 € (avec paiement d'affouage sur 2013 et 2014)**

2014-42 OBJET : nomination des garants pour la forêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer trois garants qui seront en charge de la gestion de la forêt communale pendant tout le mandat

- **Les trois garants nommés sont :**
- Ms. Pascal FAIVRE, Franck MORGANTI, Claude POULOT
 - Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

RAPPORT 7 : dossier comice du 11 octobre 2014

- La mise en place des décorations dans le village a mobilisé un grand nombre de bénévoles. Il reste quelques aménagements à terminer : bravo à tous
- On accepte encore du matériel ancien : voir avec la mairie.

RAPPORT 8 : dossier finances communales

Le Maire informe les membres du conseil municipal sur les finances communales :

Les recettes :

- **FPIC** : fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **DGF** : dotation globale de fonctionnement 2014

Les dépenses :

- **Fond d'aide aux accédants à la propriété : FAAD** : 0.30 € par habitant
- **Fond de solidarité pour le logement : FSL** : 0.61 € par habitant

Ces demandes d'aide sont refusées.

Versement de l'acompte concernant la mise en place des rythmes scolaires.

2014-43 OBJET : indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes.

Monsieur le Maire propose d'accorder une indemnité de conseil à Mr Norbert KOEBELÉ, comptable du Trésor pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DÉCIDE :

- d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Norbert KOEBELÉ, comptable du Trésor de la Trésorerie de Morre à un taux de 100 % pour l'année 2014 et pour les années à venir durant ce mandat.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Commission des Impôts :

- Désignation des membres titulaires et suppléants par la Direction générale des finances publiques
- **6 titulaires** :
 - Yvette PERROT
 - David ROETHLISBERGER
 - Laurence FONTAINE
 - Marie TRAENDLIN
 - Gérard SAINT-HILLIER
 - Gilles PERGAUD
- **6 suppléants**
 - Sarah COLLETTE
 - Franse OSTHENE
 - Claude POULOT
 - Jean-Louis PAUTHIER
 - Emile SAINT-HILLIER
 - Sébastien PIQUARD

RAPPORT 9 : délibération

2014-41 OBJET : motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

La commune de Osse rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Osse estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.


C'est pour toutes ces raisons que la commune de Osse soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

RAPPORT 10 : dossier informations et questions diverses

1. Prévention des cambriolages

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de [vol](#)  . Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

2. Randonnée VTT (vélo loisirs Nancray) la Sapinette: 28 septembre 2014
 - Randonnée VTT et marche le dimanche 28 septembre 2014 à Nancray
 - Pour plus de renseignements : vous pouvez joindre M. Dimitri MORIN au 06.07.26.18.04 ou bieredudoubs@orange.fr

3. Désignation d'un conciliateur de justice pour le canton de Roulans : M. Jean-Marie PIERRE vient d'être désigné conciliateur de justice pour le canton de Roulans.
4. **Il effectuera une permanence en mairie de Roulans, salle du conseil municipal, tous les premiers vendredis du mois, à compter du 5 septembre, de 9 h 30 à 12 h.**
Pour toute question, voici ses coordonnées : M. PIERRE Jean-Marie, 6 rue de Picardie – 25000 BESANCON
Tél. // 06.81.52.15.77. – jean-marie.pierre2@wanadoo.fr

5. Service transport à la demande (questionnaire de satisfaction)

Votre avis nous intéresse.

Face à l'évolution du coût des transports et afin de prendre en compte les nouveaux besoins en termes de mobilité, les élus souhaitent faire évoluer le service mis en place sur le Doubs Central.

Dans le cadre d'une étude actuellement en cours, le Pays souhaite ainsi recueillir votre avis en tant qu'utilisateur du service TADOU ou en tant qu'habitant du Doubs Central et vous invite à répondre à un questionnaire.

Ce questionnaire est disponible : sur le site internet du Pays : www.doubscentral.org ou sur demande, au Pays : 03 81 84 42 48

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire et de le transmettre avant le 20 septembre prochain.

Pays du Doubs Central

5 rue Barbier - BP 42027 /25112 Baume -les-Dames Cedex

Tel : 03-81-84-42-48 / Fax : 03-81-84-09-43

Mail : contact@doubscentral.org

6. Animation et décoration du village Noël 2014 : un thème sera défini prochainement

7. Information ACCA la Fanfare: voir le tableau d'affichage
 - Collision avec les animaux
 - Plan de chasse en forêt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce mercredi 10 septembre 2014 à 23 h 00